

Manifestation du 4 septembre 2017/Affaire Frédéric Massavala Maboumba

Il écope 5 ans de prison dont 3 avec sursis

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

FREDERIC Massavala Maboumba doit encore patienter pendant 8 mois avant de humer l'air frais de la liberté. L'intéressé est en détention à la prison centrale de Libreville pour des infractions de "provocation à un attroupement non armé par discours proférés publiquement" et "instigation aux actes et manœuvres de nature à provoquer des troubles ou manifestations contre l'autorité de l'Etat". Hier, au Palais de justice de Libreville, le tribunal de première instance a rendu son verdict comme fixé lors de l'audience correctionnelle du 25 janvier dernier, en condamnant le prévenu à une peine de 5 ans d'emprisonnement, dont 3 ans avec sursis.



Photo : SM/L'Union

Frédéric Massavala Maboumba a encore 8 mois à passer...

Massavala Maboumba était absent à l'audience lors de l'annonce du verdict. Le tribunal, dans sa délibération, l'a reconnu "coupable d'instigation aux actes et manœuvres de nature à provoquer des troubles ou manifestations contre l'autorité de l'Etat". Cette décision prend à contre-pied les plaidoiries du conseil de cet ancien

membre du gouvernement. Celui-ci avait, en effet, plaidé à l'audience sus-citée pour "une relaxe pure et simple", fondant ses interventions sur le postulat selon lequel "il y a trop de non-dits dans cette affaire (...). Et ce d'autant qu'il n'y a que des suppositions et des présomptions, et rien de concret. Or, on ne peut pas condamner sur la



Photo : L.R.A./L'Union

... à la prison centrale de Libreville avant de recouvrer la liberté.

base des suppositions", avait clamé, ce jour-là, Me Ndimine Moussodou. **LIBRE EN OCTOBRE** • En rappelant les faits lors de ses réquisitions, le Ministère public avait dégagé la gravité des infractions en expliquant que "Monsieur Frédéric Massavala Maboumba, non satisfait de l'interdiction d'un grand meeting au collège Ntcho-

réré, dans le deuxième arrondissement de Libreville, a invité les militants à marcher en direction de l'aéroport international Léon-Mba. La marche a été stoppée après 500 mètres". Le haut magistrat avait conclu son réquisitoire en requérant contre l'homme politique une peine de 3 ans d'emprisonnement dont 1 an de sursis.

Me Moutendi Mayila, conseil du prévenu, avait alors indiqué, s'appuyant sur les éléments de droit, que "Frédéric Massavala Maboumba, qui a déjà passé 1 an, 3 mois et 16 jours à cher payé". D'autant que, estimait-il, "dans le cas d'espèce, c'est l'article 83 du Code pénal qui doit entrer en application, celui-ci prévoyant une peine de un an au maximum". Ayant déjà passé 1 an et 4 mois en détention préventive, il reste encore au prisonnier Frédéric Massavala- Maboumba 8 mois à purger à Sans-Famille pour recouvrer sa liberté. Il devrait donc être un homme libre en octobre prochain. Le tribunal a tenu à préciser que le conseil de Frédéric Massavala Maboumba dispose de 10 jours pour interjeter appel de ce verdict, si celui-ci ne lui convient pas.

Lutte contre le trafic d'armes à feu à Kango

Le réparateur-maintenancier de fusils de grande chasse fabriquait ses propres munitions

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Hormis l'important stock d'armes à feu de grande chasse retrouvé au domicile de sieur Nziengui Koumba, les Officiers de police judiciaire (OPJ) soupçonnent ce compatriote d'alimenter une organisation de braconniers, qu'il s'est gardé de livrer.

LES gendarmes de la brigade-centre de Kango, le chef-lieu du département du Komo, ont procédé dernièrement à l'arrestation d'un individu suspecté d'avoir un lien avec des réseaux de criminels fauniques. Il s'agit d'Olivier Nziengui Koumba, Gabonais d'une cinquantaine d'années. Celui-ci a été appréhendé avec un important stock d'armes à feu de divers calibres. Mais également avec des munitions de chasse produites par ses



Photo : DR

Olivier Nziengui Koumba refuse de dénoncer ses complices présumés.

propres soins. Le mis en cause séjourne à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet depuis le mardi 29 janvier 2019. Le point de départ de cette affaire est une mission des agents des Eaux et Forêts de Kango dans les zones interdites d'exploitation de bois, pour s'y enquêter de l'activité illégale supposée des coupeurs de nombreuses essences. Sauf que cette opération de routine

conduit plutôt les paramilitaires au village Nianame, où ils découvrent une importante quantité d'armes à feu, au domicile d'Olivier Nziengui Koumba, un des habitants de ce hameau. Les fonctionnaires des Eaux et Forêts en informant la brigade-centre du chef-lieu du département du Komo. En arrivant sur les lieux, les agents de cette unité découvrent avec stupeur



Photo : DR

Vue partielle de l'arsenal retrouvé chez lui.

gui Koumba est détenteur d'un véritable arsenal: fusils de grande chasse en réparation, plusieurs canons, crosses et autres pièces détachées. Tous seront saisis par les Officiers de police judiciaire (OPJ). **SILENCE COMPLICE** • « Mais ce qui cloche surtout dans cette affaire, et qui a davantage attiré notre attention, c'est le fait que le monsieur était en possession de plusieurs munitions

préfabriquées grâce à un procédé dont il est seul à détenir le secret», indique une source proche de l'investigation. Parmi ces munitions, des balles de type 458 utilisées par la chasse des éléphants, une espèce intégralement protégée. Il n'en fallait pas plus aux OPJ pour interpellier le quin-quagénaire. Lors de son audition à la gendarmerie, le mis en

cause a fait valoir l'argument selon lequel il ne serait qu'un réparateur-maintenancier d'armes à feu. Mais, à la question de savoir où se trouvent les propriétaires de ces fusils, Olivier Nziengui Koumba n'a pas donné de réponse. D'après un enquêteur, l'homme pourrait aussi faire partie d'un réseau de trafiquants de fusils dérobés. De même qu'il pourrait être le fournisseur des nombreux criminels fauniques qui sévissent dans le département du Komo. Au regard des indices à charge rassemblés par les pandores, le magistrat instructeur a délivré un mandat de dépôt à l'encontre du mis en cause, qui a été placé en garde à vue à la prison centrale de Libreville. L'enquête suit toujours son cours, afin de mettre la main sur d'éventuels membres de l'organisation.

Cambriolage de la Financière africaine de micro projets (Finam), en octobre dernier

Un nouveau suspect dans les filets de la PJ

Cadette ONDO EYI
Libreville/Gabon

PIERRE Moubamba Koumba alias "Peter", Gabonais, la quarantaine, vient d'être appréhendé par les éléments de la Police judiciaire (PJ). Il lui est reproché les délits d'association de malfaiteurs, vol aggravé, vol qualifié et vol de véhicules. Le suspect aurait notamment participé au cambrio-

lage de l'agence de la Financière africaine de micro projets (Finam) d'Okala, le 24 octobre 2018. Au cours de ce vol, ses présumés complices et lui avaient emporté plus de 77 millions de francs, qui se trouvaient dans les caisses de l'établissement. C'est le lendemain, en venant travailler, que le personnel a été mis devant le fait accompli. Sur ces entrefaites, la direction de la Finam dépose une plainte auprès de



Photo : COE

Pierre Moubamba Koumba devrait bientôt rejoindre son présumé acolyte "Bolo".

la PJ. Les investigations des limiers débouchent, dans un premier temps, sur l'interpellation d'Alphonse Obame Nze, alias "Bolo", actuellement, pensionnaire à la prison centrale de Libreville. Interpellé à son tour le 21 janvier 2019, Pierre Moubamba Koumba, qui n'est pas un inconnu du fichier central de la police - il a été incarcéré en 1992 à la prison de Mouila pour détention et consommation du

chanvre indien - devrait bientôt l'y rejoindre. Après avoir été présenté devant le juge d'instruction qui va statuer sur son cas dans les tout prochains jours. Mais, il manque un troisième élément du trio. Il s'agit d'un certain Roland Ango, activement recherché par les policiers, non seulement pour ces faits, mais aussi pour un homicide sur la personne de son frère aîné.